

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 961**18 septembre 2003****SOMMAIRE**

ACM U.S. Growth Strategies Fund, Sicav, Luxembourg	46111	Illinois S.A.H., Luxembourg	46118
Afin Financière Internationale S.A., Luxembourg	46124	InHealth Group S.A., Münsbach	46116
Amar S.A., Luxembourg	46113	InHealth Group S.A., Münsbach	46116
Arcalia International, Sicav, Luxembourg	46102	Ko.Ge.Car. S.A., Luxembourg	46113
Asmara Immobilière S.A., Luxembourg	46127	Ko.Ge.Car. S.A., Luxembourg	46114
Asmara Immobilière S.A., Luxembourg	46128	Kosmo-Lux S.A., Luxembourg	46082
Atlas Capital (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	46105	Lemserac S.A., Luxembourg	46115
Auto-Rallye Garage Da Silva & Cie, S.à r.l., Walferdange	46105	Lemserac S.A., Luxembourg	46116
Bebono S.A., Soleuvre	46118	Logistic Finance S.A., Luxembourg	46102
Bebono S.A., Soleuvre	46119	Luxorange, S.à r.l., Remich	46109
BGZ Zerlegeservice, S.à r.l., Wasserbillig	46105	Macrin S.A., Luxembourg	46125
Bosphorus Growth Fund, Sicav, Luxembourg	46109	Naminvest S.A., Luxembourg	46095
Bougainville Investment, S.à r.l.	46109	Okashi Holding S.A., Luxembourg	46097
Bulgarian Ceramic Holding A.G., Luxembourg	46099	One-Nine-Two S.A. Holding, Luxembourg	46100
Chorfas S.A., Luxembourg	46096	One-Nine-Two S.A. Holding, Luxembourg	46100
CORSAIR (Luxembourg) N°22 S.A., Luxembourg	46088	Outre-Mer Invest S.A.H., Luxembourg	46095
Compound Investments S.A., Luxembourg	46128	Poltrona Frau International S.A., Torino	46103
Credim Benelux S.A.H., Luxembourg	46099	Port Bay S.A., Luxembourg	46106
Creditanstalt Central and Eastern European Trust, Sicav, Luxembourg	46118	Port Bay S.A., Luxembourg	46107
Dinvest, Sicav, Luxembourg	46120	Putnam International Advisory Company S.A., Luxembourg	46086
Eurest Luxembourg S.A., Leudelange	46097	Putnam International Advisory Company S.A., Luxembourg	46098
Eurest Luxembourg S.A., Leudelange	46097	Relay S.A., Luxembourg	46103
Euro Realty, S.à r.l., Luxembourg	46100	S.C.M.M., Soudure Chaudronnerie Maintenance Mécanique, S.à r.l., Rodange	46112
Euro Realty, S.à r.l., Luxembourg	46101	S.C.M.M., Soudure Chaudronnerie Maintenance Mécanique, S.à r.l., Rodange	46112
European Overseas Issuing Corporation S.A., Luxembourg	46120	Santémedia Management, S.à r.l., Münsbach	46084
European Overseas Issuing Corporation S.A., Luxembourg	46124	Santémedia Management, S.à r.l., Münsbach	46086
Fassaden Jakob, S.à r.l., Remich	46108	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	46114
Fassaden Jakob, S.à r.l., Remich	46108	Société Luxembourgeoise d'Entretien, S.à r.l., Bertrange	46096
Fund Partners, Sicav, Luxembourg	46098	Société Luxembourgeoise d'Entretien, S.à r.l., Bertrange	46096
Future Prospects S.A., Luxembourg	46099	Steiner Montage S.A., Kayl	46087
Galilée Fund, Sicav, Luxembourg	46112	Steiner Montage S.A., Kayl	46087
Global Fund Selection Sicav, Luxembourg	46111	Sun Pac B.V., S.à r.l., Luxembourg	46107
(7) Grand & Company S.A., Luxembourg	46095	Target Multi Style Index, Sicav, Luxembourg	46114
HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg	46115	Wagner Félix, S.à r.l., Bertrange	46082
Hypo Portfolio Selection Sicav, Luxembourg	46108	Washingtonova S.A., Luxembourg	46098
Illinois S.A.H., Luxembourg	46117	(The) World Equity Fund, Sicav, Luxembourg	46107

WAGNER FELIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 56.574.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature

Mandataire

(050482.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KOSMO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R. C. Luxembourg B 95.144.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ubaldo Drago, électricien, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.
- 2.- Monsieur Stergios Papageorgiu, indépendant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
- 3.- Monsieur José Manuel Pires Coelho, technicien, demeurant à L-4991 Sanem, 200, rue de Niedercorn.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KOSMO-LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte, toutes activités d'achat, vente et mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières et de locations se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- €) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont par réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Sauf décision contraire prise par l'assemblée générale lors de la nomination des administrateurs, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Ubaldo Drago, prédit: deux cents actions	200
- Monsieur Stergios Papeorgiu, prédit: quatre cents actions	400
- Monsieur José Manuel Pires Coelho, prédit: quatre cents actions	400
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un Euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en constitution à environ 1.400,00 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Stergios Papageorgiu, indépendant, née à Trikala/Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

b) Monsieur José Manuel Pires Coelho, technicien, né à Murça/ Portugal, le 22 janvier 1972, demeurant à L-4991 Saven, 200, rue de Niedercorn.

c) Monsieur Ubaldo Drago, électricien, né à Luxembourg, le 3 juillet 1959, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

Monsieur Stergios Papageorgiu est nommé administrateur-délégué.

3. Conformément à l'article 9 des statuts la société peut être engagée par la signature unique de l'administrateur délégué pour tous engagements inférieure à cinq mille Euros (5.000,- Euros).

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Alexandre Dermentzoglou, indépendant, né à Drama/Grèce, le 20 octobre 1961, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.

6. Le siège social de la société est établi à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Drago, St. Papageorgiu, J. M. Pires Coelho, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 25, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

J.-P. Hencks.

(049472.3/216/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.015.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. The Third Cinven Fund (N°1) Limited Partnership,

2. The Third Cinven Fund (N°2) Limited Partnership,

3. The Third Cinven Fund (N°3) Limited Partnership,

4. The Third Cinven Fund (N°4) Limited Partnership,

5. The Third Cinven Fund (N°5) Limited Partnership,

incorporated under the Law of England, having their registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting by their General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the Law of England, having its registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, incorporated under the Law of England, having its registered seat at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

6. The Third Cinven Fund Dutch (N°1) Limited Partnership,

7. The Third Cinven Fund Dutch (N°2) Limited Partnership,

8. The Third Cinven Fund Dutch (N°3) Limited Partnership,

incorporated under the Law of England, having their registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting by their General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the Law of England, having its registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, incorporated under the Law of England, having its registered seat at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

9. The Third Cinven Fund US (N°1) Limited Partnership,

10. The Third Cinven Fund US (N°2) Limited Partnership,

11. The Third Cinven Fund US (N°3) Limited Partnership,

12. The Third Cinven Fund US (N°4) Limited Partnership,

13. The Third Cinven Fund US (N°5) Limited Partnership,

incorporated under the Law of England, having their registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), acting by their General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED PARTNERSHIP, incorporated under the Law of England, having its registered seat at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, incor-

porated under the Law of England, having its registered seat at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

all here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of thirteen (13) proxies.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 25, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1322, dated September 12, 2002.

II. The shareholders resolve to transfer the address of the Company from Luxembourg to Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

III. The shareholders resolve to amend therefore article 5 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

IV. The shareholders resolve to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of May 1st, 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. The Third Cinven Fund (N°1) Limited Partnership,
2. The Third Cinven Fund (N°2) Limited Partnership,
3. The Third Cinven Fund (N°3) Limited Partnership,
4. The Third Cinven Fund (N°4) Limited Partnership,
5. The Third Cinven Fund (N°5) Limited Partnership,

constituées en vertu de la loi anglaise, ayant leur siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par leur «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK) agissant par son «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

6. The Third Cinven Fund Dutch (N°1) Limited Partnership,
7. The Third Cinven Fund Dutch (N°2) Limited Partnership,
8. The Third Cinven Fund Dutch (N°3) Limited Partnership,

constituées en vertu de la loi anglaise, ayant leur siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par leur «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par son «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

9. The Third Cinven Fund US (N°1) Limited Partnership,
10. The Third Cinven Fund US (N°2) Limited Partnership,
11. The Third Cinven Fund US (N°3) Limited Partnership,
12. The Third Cinven Fund US (N°4) Limited Partnership,
13. The Third Cinven Fund US (N°5) Limited Partnership,

constituées en vertu de la loi anglaise, ayant leur siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant par leur «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK)

agissant par son «General Partner» CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, constituée en vertu de la loi anglaise, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (UK),

tous ici représentés par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu de treize procurations.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurent annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1322 du 12 septembre 2002.

II. Les associés unique décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Munsbach, avec effet au 1^{er} mai 2003.

III. Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

IV. Les associés décident de fixer l'adresse de la Société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} mai 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, vol. 139S, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

J. Elvinger.

(046543.3/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.015.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046545.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.196.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 22 April 2003

- to carry forward the net profit of the year of USD 38.322,-
- to act the resignation of Mr John Verani effective on December 31, 2002.
- to re-elect Messrs Toshio Nagashima, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch and André Schmit as Directors for the ensuing year.

- to re-elect DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Suit la traduction française de l'extrait des résolutions

prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2003

- reporter le bénéfice net de l'exercice de 38.322,- USD.
- acte la démission de M. John Verani effective au 31 décembre 2002.
- réélire Messieurs Toshio Nagashima, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch et André Schmit en tant qu'Administrateurs pour l'année suivante.

- réélire DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour l'année suivante.

Certifié conforme et sincère

Pour PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050596.3/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

STEINER MONTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

R. C. Luxembourg B 76.595.

L'an deux mille trois, le quatre août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEINER MONTAGE S.A., avec siège social à L-4108 Esch-sur-Alzette, 83, route d'Ehlerange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 76.595, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 795 du 31 octobre 2000,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 446 du 15 juin 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian Steiner, gérant de société, demeurant à L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Her-serange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que le capital était d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (LUF 1.250,-) chacune,

que ce capital a été converti en trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 25 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 10 du 3 janvier 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de L-4108 Esch-sur-Alzette, 83, route d'Ehlerange à L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

Modification afférente de l'article 3 - 1^{er} alinéa des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-4108 Esch-sur-Alzette, 83, route d'Ehlerange à L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt, de sorte que l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Kayl.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Steiner, E. Dax, S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2003, vol. 890, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2003.

F. Kessler.

(050629.3/219/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

STEINER MONTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3643 Kayl, 21, rue de la Forêt.

R. C. Luxembourg B 76.595.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 août 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 août 2003.

F. Kessler.

(050630.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N°22 S.A., Société Anonyme.
 Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
 R. C. Luxembourg B 95.244.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 22, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3419 3339, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

By-laws: Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of CORSAIR (LUXEMBOURG) N°22 S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(d) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.

3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at Euros thirty-one thousand (€ 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of Euros one thousand (€ 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

Art. 6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of Capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other debt instruments

Art. 9. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

13.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.

13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

13.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.

15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V. - General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

16.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

16.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Art. 17. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of April, at 5.00 P.M, and for the first time in 2004. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 18. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 19. Votes.

19.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

19.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first December 2003.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 22	30 shares
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM.	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of Euros thirty-one thousand (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-1115 Luxembourg, 2 Boulevard Konrad Adenauer.
2. The following have been elected as Directors for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:
 - a) Mr Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker;
 - b) Mr Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker;
 - c) Mr Vincent de Rycke, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker.
3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI;
4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

Ont comparu:

1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr. 22, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3419 3339, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

Ici représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination CORSAIR (LUXEMBOURG) N°22 S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

Art. 6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital social.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 9. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

naires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

13.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

15.3 Ils sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

16.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois d'avril à 17.00 heures, et pour la première fois en 2004. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 18. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

19.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

19.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2003.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

1. STICHTING CORSAIRLUXEMBOURG Nr. 22	30 actions
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009:
 - a) M. Peter Dickinson, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier;
 - b) M. Rolf Caspers, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier;
 - c) M. Vincent de Rycke, 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI.
4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 18CS, fol. 31, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050676.3/211/457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

OUTRE-MER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.166.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050483.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

7 GRAND & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.561.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

7 GRAND & COMPANY S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(050484.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

NAMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.142.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

NAMINVEST S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(050485.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTRETIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.005.

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

La société anonyme SOFREN GROUPE SAMSIC., établie et ayant son siège social à F-35514 Cesson Sevigne, 40, rue du Bignon,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 juillet 2003,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTRETIEN, S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 483 du 1^{er} juillet 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 64.005.

2. L'associée unique constate que le capital social de la société, jusque-là de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00) chacune, est actuellement de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros (EUR 24,7893) chacune.

3. Ensuite, l'associée unique décide de transférer le siège social de la société au 57, route de Longwy, à L-8080 Bertrange, et de modifier, par conséquent, la première phrase de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, vol. 18CS, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

E. Schlessler.

(050625.3/227/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTRETIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.005.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

E. Schlessler.

(050627.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

CHORFAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.273.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

CHORFAS S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(050487.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EUREST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 19.293.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03989, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUREST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050481.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EUREST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 19.293.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Leudelange le 12 août 2003

L'Assemblée Générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Marcel Jacobs, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué,
- Monsieur André Richardy,
- Monsieur Arnaud De La Faille,
- Monsieur Damien Aps.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale renouvelle à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

- DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUREST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050486.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

OKASHI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet 2003

Les administrateurs Messieurs Georges Cloos, Patrick Marchal et Pierre Fontaine ont présenté leur démission et il leur a été accordé décharge.

Monsieur Bob Elvinger, expert-comptable, né le 28 août 1939 à Luxembourg, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, a été nommé administrateur-délégué,

M^e Jim Penning, avocat à la Cour, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue a été nommé administrateur,

M^e Philippe Penning, avocat à la Cour, né le 11 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, a été nommé administrateur.

Le Commissaire aux Comptes Monsieur Bob Elvinger a donné sa démission et Madame Michèle Penning, Maître en droit, née le 21 mars 1970 à Luxembourg, demeurant à E-08190 San Cugat Del Valles, Calle Villa 152, ESC B APPT 21, a été nommée en son remplacement.

Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 16, Val Ste Croix à L-1370 Luxembourg, au 31, Grand-rue à L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050491.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.196.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 15 April 2002

The present extract cancels and replaces the one deposited on May 7, 2002.

- to carry forward the net profit of the year of USD 128.724,-
- to ratify the co-option of Mr André Schmit in replacement of Mr Rafik Fischer.
- to re-elect Messrs John R. Verani, Toshio Nagashima, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch and André Schmit as Directors for the ensuing year.
- to re-elect DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extracts

For PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00083. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050584.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

WASHINGTONOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.561.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

WASHINGTONOVA S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(050488.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FUND PARTNERS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.828.

Notice légale déposée en concordance avec l'article 33 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée

1. Constitution

La Société a été constituée sous la dénomination FUND PARTNERS pour une durée illimitée, suivant acte du 10 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil N° 692 du 4 mai 2002.

Elle a pris la forme d'une société d'investissement à capital variable régie par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

L'acte de constitution a été signé par:

- KBC ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, 2, avenue du Port, représentée par Madame Aline Hock, employée privée, demeurant à Hostert
- KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, représentée par Madame Aline Hock, employée privée, demeurant à Hostert.

2. Objet

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, l'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose et qu'elle recueille auprès du public en valeurs mobilières et d'autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

3. Capital - Actions

Le capital souscrit est de 31.000 euro représenté par 31 actions de distribution du compartiment Centea Distri Opportunity 1 sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Le capital minimum de la société s'élève à un million deux cent cinquante mille euro (EUR 1.250.000).

Plusieurs compartiments, correspondant à des masses d'avoirs distinctes, sont représentés par des actions appartenant à des classes respectives.

Les actions sont des actions de distribution ou de capitalisation et jouissent des mêmes droits; elles sont nominatives ou au porteur.

Sept compartiments ont été créés, à savoir:

CENTEA DISTRI OPPORTUNITY 1

CENTEA DISTRI OPPORTUNITY

CSOB WORLD EQUITIES 4

K & H CONSERVATIVE 1

CSOB WORLD CLICK PLUS 1

CSOB WORLD CLICK PLUS 2

CSOB WORLD CLICK PLUS 3

4. Les organes de la société

- *Le Conseil d'Administration*

Stefan Duchateau KBC ASSET MANAGEMENT S.A., Bruxelles

Erwin Schoeters KBC ASSET MANAGEMENT S.A., Bruxelles

Lux Sebreghts CENTEA S.A., Bruxelles

Rafik Fischer KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg

Le Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, Luxembourg

5. Bilan

Ci-joint le rapport annuel au 31 mars 2003.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour FUND PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03892. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050628.3//57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

FUTURE PROSPECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.449.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

FUTURE PROSPECTS S.A.

A. Schaus / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(050489.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BULGARIAN CERAMIC HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050490.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CREDIM BENELUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050492.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ONE-NINE-TWO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 81.546.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(050495.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ONE-NINE-TWO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 81.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(050496.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EURO REALTY, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 94.909.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GULF INVESTMENT HOUSE, a company incorporated and existing under the laws of Kuwait, registered with the Commercial Registration Department of Ministry of Commerce & Industry under number 74208, having its registered office at 1st Floor, Office No. 6, Souk Al-Safat, Commercial Area No. 9, Abdullah Mubarak Street, Kuwait,

here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Kuwait, on July 28, 2003.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of EURO REALTY (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registration number pending with the trade and companies register in Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on the 27th of June 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend article 12 of the articles of incorporation which now reads as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case of several managers, the sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.»

Second resolution

The sole partner decides that the existing managers of the Company will be designated as follows:

- Mr Bader A. Al-Ali: A Manager;
- Mr Ahamed Nawal Saheed: A Manager;
- Ms Catherine Koch: B Manager.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

GULF INVESTMENT HOUSE, une société constituée et régie selon les lois du Koweït, enregistrée sous le numéro 74208 auprès du «Commercial Registration Department of Ministry of Commerce & Industry», ayant son siège social à 1st Floor, Office No. 6, Souk Al-Safat, Commercial Area No. 9, Abdullah Mubarak Street, Koweït,

ici représentée par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Koweït, le 28 juillet 2003.

Laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de EURO REALTY (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, en attente de l'attribution d'un numéro d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juin 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique ou les associés peuvent décider de les appeler «Gérant A» ou «Gérant B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.»

Seconde résolution

L'associée unique décide que les gérants existants seront désignés comme suit:

- Monsieur Bader A. Al-Ali: Gérant A;
- Monsieur Ahamed Nawal Saheed: Gérant A;
- Madame Catherine Koch: Gérant B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2003, vol. 879, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050722.3/239/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

EURO REALTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 94.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050723.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LOGISTIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.700.

Assemblée Générale Ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 14 août 2003 de la société LOGISTIC FINANCE S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Changement du siège social de la société du A, rue Fort Dumoulin, L-1424 Luxembourg, à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission des administrateurs de la société avec effet immédiat:

Sylvie Theisen

Eliane Irthum

Caterina Scotti

4. Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., résidant à Luxembourg

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., résidant à Luxembourg

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., résidant à Luxembourg

5. Election du nouvel administrateur-délégué pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., résidant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGISTIC FINANCE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050585.3/683/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ARCALIA INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.380.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 21 May 2003

- The co-option of Mr Ahmet Eren in replacement of Mr Daniel Van Hove is ratified.

- Messrs Carlos Garcia Caro, Gozalo Laloumet, Sebastian Albella, Derek Biggs and Ahmet Eren are re-elected as Directors and KPMG AUDIT is re-elected as Authorised Independent Auditor for a new term of three years, ending at the Annual General Meeting of 2006.

- The decision to proceed to a split of all the shares of the Sicav and for both compartments i.e. ARCALIA INTERNATIONAL - BOND FUND and ARCALIA INTERNATIONAL - EQUITIES FUND. The rate of conversion will be 100 new shares given for 1 old share. This splitting operation will be effective on 10th June 2003 and is completely neutral for the shareholders and there will be no fee charged to them.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 mai 2003

- La cooptation de M. Ahmet Eren en remplacement de M. Daniel Van Hove est ratifiée.

- Messieurs Carlos Garcia Caro, Gonzalo Laloumet, Sebastian Albella, Derek Biggs et Ahmet Eren sont réélus comme administrateurs et KPMG AUDIT est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

- La décision de procéder à un split de tous les titres de la Sicav et pour les deux compartiments p.e. ARCALIA INTERNATIONAL - BOND FUND et ARCALIA INTERNATIONAL - EQUITIES FUND. Le taux de conversion sera de 100 nouveaux titres pour un ancien titre. Cette opération de splitting sera effective le 10 juin 2003 et sera complètement neutre pour les actionnaires et ne comportera aucun frais pour ceux-ci.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ARCALIA INTERNATIONAL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050609.3/526/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

RELAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 42.803.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 6 juin 2003

- la délibération sur les comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, et 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 sont reportées à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03803. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050616.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

POLTRONA FRAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: I-10128 Torino, 42, Via Vincenzo Vela.
R. C. Luxembourg B 82.145.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLTRONA FRAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 82.145, constituée suivant acte reçu en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations numéro 1109 du 5 décembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 169 du 18 février 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Bitterlich, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 6.000 (six mille) actions de € 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation comptable intermédiaire au 31 juillet 2003 et présentation des derniers comptes approuvés au 31 décembre 2002;
2. Adoption de la nationalité italienne et transfert du siège social de la société de Luxembourg en Italie, I-10128 Torino, Via Vincenzo Vela n. 42, sans dissolution préalable.
3. Acceptation de la démission des Administrateurs actuels et du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 à la date de la présente assemblée.
5. Nomination de trois administrateurs:
 - Monsieur Giuliano Mosconi, demeurant en Italie, Via Cesano n. 2, Ancona, dottore commercialista.
 - Monsieur Mario Paolo Moiso, demeurant en Italie, Via Vincenzo Vela n. 32, Torino, ragioniere commercialista.
 - Monsieur Maurizio Casalini, demeurant en Italie, Via Fusinieri 75, Vicenza, dottore commercialista.
6. Nomination des membres qui vont composer le collège des commissaires, à savoir:
 - 1) Monsieur Claudio Pomatto, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Corso de Nicola n. 6, Torino, en tant que membre effectif et Président du Collège.
 - 2) Monsieur Antonio Mainardi, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Corso Massimo d'Azeglio, n. 19, Torino, en tant que membre effectif.
 - 3) Monsieur Carlo Robbiati, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Corso Matteotti n. 2, Torino, en tant que membre effectif.

4) Monsieur Andrea Nicoletti, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Via F. Campana n. 19, Torino, en tant que membre suppléant.

5) Monsieur Gianluca Galizia, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Via Oviglia n. 47 Lanzo Torinese, Torino, en tant que membre suppléant.

7. Autorisation à donner à M. Mario Paolo Moiso ou Maurizio Casalini à faire le nécessaire en Italie pour compte de la Société pour rendre le transfert de siège et le changement de nationalité effectifs selon les lois italiennes et adoption des statuts selon la loi italienne.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intermédiaire de la société au 31 juillet 2003 et constate la présentation des derniers comptes approuvés au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, en République Italienne à I-10128 Torino, Via Vincenzo Vela n. 42, et de faire adopter par la Société la nationalité italienne.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'Assemblée constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle personne juridique ou d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des Administrateurs actuels et du Commissaire aux Comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 à la date de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder comme suit à la nomination de trois administrateurs:

- Monsieur Giuliano Mosconi, dottore commercialista, demeurant en Italie, Via Cesano n. 2, Ancona,
- Monsieur Mario Paolo Moiso, ragioniere commercialista, demeurant en Italie, Via Vincenzo Vela n. 32, Torino,
- Monsieur Maurizio Casalini, dottore commercialista, demeurant en Italie, Via Fusinieri 75, Vicenza,

qui seront en fonction pour une durée de trois années et plus précisément jusqu'à la date d'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée, en conformité avec l'article 2397 du Code Civil italien, décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du collège des Commissaires aux Comptes, («Collegio Sindacale») se composant:

des commissaires effectifs («Sindaci Effettivi») suivants:

- Monsieur Claudio Pomatto, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Corso de Nicola n. 6, Torino,
- Monsieur Antonio Mainardi, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Corso Massimo d'Azeglio, n. 19, Torino,
- Monsieur Carlo Robbiati, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Corso Matteotti n. 2, Torino, et

des commissaires suppléants («Sindaci Supplenti») suivants:

- Monsieur Andrea Nicoletti, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Via F. Campana n. 19, Torino,
- Monsieur Gianluca Galizia, revisore ufficiale dei conti, demeurant en Italie, Via Oviglia n. 47 Lanzo Torinese, Torino.

L'Assemblée constate que tous les Commissaires aux Comptes sont inscrits au Registre des Vérificateurs Comptables sur la base de DM 12 avril 1995 et précise que les rémunérations des membres du Collège des Commissaires aux Comptes sont établies sur la base des tarifs minimums prévus par la loi italienne.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Claudio Pomatto en tant que Président du Collège des Commissaires aux Comptes.

Septième résolution

L'Assemblée confère les pouvoirs les plus étendus à M. Mario Paolo Moiso ou Maurizio Casalini, ainsi qu'à chacun des membres du Conseil d'Administration ou à chacun des Commissaires aux Comptes, individuellement, (i) aux fins de déposer au registre d'un notaire italien copie des présentes résolutions pour obtenir l'inscription de la Société au Registre des Sociétés Commerciales à Torino (Italie), en autorisant chacun d'eux à faire les modifications éventuellement nécessaires, ainsi que de procéder à toutes les formalités requises pour l'inscription de la Société au Registre des Sociétés Commerciales à Torino (Italie) et (ii) aux fins de procéder à toutes les formalités, inscriptions et enregistrements inhérents au transfert du siège social et à la modification de la nationalité de la Société, ainsi que toutes les formalités requises.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Antonella Graziano, à Madame Chantal Mathu et à Monsieur Patrick Van Hees, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg, sur base de la preuve de l'homologation du transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Dixième résolution

L'assemblée décide que toutes les résolutions prises ci-avant l'ont été sous la condition résolutoire de la non-homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes pour quelque motif que ce soit et du refus d'immatriculation en Italie qui en découlerait.

Madame Antonella Graziano et Monsieur Patrick Van Hees, sont l'un et l'autre spécialement mandatés par les présente aux fins de constater s'il échet la réalisation de cette condition résolutoire et la résolution de toutes décisions de transfert et de radiation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Mathu, C. Bitterlich, A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 36, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050704.2/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

AUTO-RALLYE GARAGE DA SILVA & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, rue Millewee.

R. C. Luxembourg B 11.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(050586.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ATLAS CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.365.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(050494.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BGZ ZERLEGESERVICE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(050583.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PORT BAY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.908.

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PORT BAY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 80.908, constituée suivant acte reçu le 12 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 841 du 3 octobre 2001 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant à Rulles (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Benzeno, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, juriste, demeurant à Rombach (GDL).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de deux administrateurs et décharge.
- 2.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3.- Création de deux classes d'administrateurs A et B.
- 4.- Modification du mode d'engagement de la société.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch, et de Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à Stegen, de leurs fonctions d'administrateurs, et de leur consentir pleine et entière décharge pour leurs activités dans le cadre de leur mission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Roberto Bassi, Entrepreneur, né à Casale Litta (Italie) le 10 juillet 1944, demeurant à Campagna 11m, 6948 Porza (TI-Suisse),

- Monsieur Gabriele Brogгинi, Commercialiste, né à Sorengo (Italie) le 10 octobre 1965, demeurant à 5, Via Pioda, 6901 Lugano (Suisse).

Leurs fonctions expireront lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2004.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs: administrateurs de type A et administrateurs de type B, la société se trouvant désormais engagée par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

Par conséquent le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

Administrateur de type A:

- Monsieur Roberto Bassi, Entrepreneur, demeurant à Campagna 11m, 6948 Porza (TI-Suisse),

Administrateurs de type B:

- Monsieur Gabriele Brogгинi, Commercialiste, demeurant à 5, Via Pioda, 6901 Lugano (Suisse).

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit UCL, demeurant à Fauvillers (Belgique)

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles six (6) et sept (7) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, divisé en deux catégories: administrateurs de type A et administrateurs de type B. Le Conseil élit un Président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.»

«**Art. 7. Paragraphe 4.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: P. Moinet, G. Benzeno, L. Hausman, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, vol. 139S, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2003. J. Elvinger.
(050717.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PORT BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.908.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(050718.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

THE WORLD EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.145.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2003

- M. Stelio Beltraminelli, Gianpaolo Caprotti, Serge D'Orazio, Jean-André Stammel et André Schmit sont réélus comme Administrateurs, pour un nouveau terme statutaire d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour THE WORLD EQUITY FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03189. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050588.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

SUN PAC B.V., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.330.675.

Siège social: NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskyalaan 3105 7th floor.
Principal établissement: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.293.

Acte de dissolution par-devant M^e Gérard Lecuit du 18 juin 2003.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'augmentation de capital de la société SUN PAC PARTICIPATIONS, S.à r.l. par-devant M^e Jean-Joseph Wagner en remplacement de M^e Gérard Lecuit en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1231 du 21 août 2002 que la totalité des parts sociales de la SUN PAC B.V. (à savoir 52.700 parts sociales) détenues par la société 133260 CANADA INC. (qui a été dissoute en date du 4 juin 2003) ont été apportées à la société SUN PAC PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, qui est devenue ainsi l'associé unique de SUN PAC B.V., transfert de parts qui a été accepté par la société SUN PAC B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUN PAC B.V.
Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050606.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

FASSADEN JAKOB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.
H. R. Luxemburg B 48.150.

Im Jahre zweitausendunddrei, am achten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Michael Jakob, Stukkateur, wohnhaft in D-66663 Merzig, Im Holzhaus 2.

Dieser Komparsent erklärt, dass er alleiniger Inhaber ist sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FASSADEN JAKOB, S.à r.l., mit Sitz in Moutfort, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit Amtssitz zu Luxemburg, am 1. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 438 vom 7. November 1994, deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 21. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 642 vom 11. Dezember 1996.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Der alleiniger Gesellschafter ersucht den unterzeichneten Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5330 Moutfort, 79A, route de Remich nach L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe zu verlegen und dementsprechend Artikel 5, erster Satz der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben derselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Jakob, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 juillet 203, vol. 466, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 août 2003.

A. Lentz.

(050679.3/221/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

FASSADEN JAKOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.
R. C. Luxemburg B 48.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 août 2003.

A. Lentz.

(050680.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 61.843.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 5. Dezember 2002 in Luxemburg

- Die Mandate der Herren Verwaltungsratsmitglieder Christian Dinzl, Lorenzo di Tommaso, Meinhard Schuster, Axel Schuster und André Schmit werden für ein Jahr erneuert.

Für gleichlautende Abschrift

Für HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Domizilstelle

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00058. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050603.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BOSPHORUS GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.765.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour BOSPHORUS GROWTH FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(050589.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BOUGAINVILLE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 45.208.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES dénonce avec effet immédiat le siège de la société.

Pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LUXORANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LUXORANGE, S.N.C.).

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 91.962.

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Mademoiselle Valérie Lenert, employée privée, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 1, passage des Bruyères.
2. Monsieur Yves Sesko, employé privé, demeurant à F- 57150 Creutzwald, 3, rue de Haguenu.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société en nom collectif LUXORANGE S.N.C., avec siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, constituée en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360 du 3 avril 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.962.

Que le capital social de la société s'élève à deux mille cent cinquante euros (2.150,- EUR), représenté par dix (10) parts sociales de deux cent quinze euros (215,- EUR) chacune et détenues comme suit:

1) Monsieur Yves Sesko.	5
2) Mademoiselle Valérie Lenert.	5
Total:	10

Lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à raison de dix mille trois cent cinquante euros (10.350,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles, pour le porter de son montant actuel de deux mille cent cinquante euros (2.150,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par apport en espèces.

2) Transformation de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée et modification conséquente des statuts de la société en vue de les adapter aux exigences légales concernant les sociétés à responsabilité limitée.

3) Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, à raison de dix mille trois cent cinquante euros (10.350,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles, pour le porter de son montant actuel de deux mille cent cinquante euros (2.150,-

EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société LUXORANGE S.N.C., de sorte que la somme de dix mille trois cent cinquante euros (10.350,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner à la société le statut d'une société à responsabilité limitée, sans changer les bases essentielles du contrat social, par l'application des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915. La société aura dorénavant les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la création, la maintenance et l'exploitation de supports de communication en autre de sites Internet, ainsi que le conseil et l'assistance en les matières.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LUXORANGE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Remich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Yves Sesko, prénommé	5
2) Mademoiselle Valérie Lenert, prénommée	5
Total: dix parts sociales	10

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Chaque contrat obtenu par un apporteur d'affaire, gérant, associé ou non, définira dans ses termes les conditions de réalisation de celui-ci et les quotes-parts décernées à chaque intervenant. Un minimum de 5% du montant HT de chaque contrat est versé à la société pour participation aux frais généraux.

Au trente et un décembre, à la fin de l'exercice social, le montant restant du versement obligatoire des 5% de chaque contrat, auquel sera déduit les frais généraux, sera reversé à part égale entre les associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérante administrative de la société, Mademoiselle Lenert Valérie, employée privée, né à Thionville (France) le 15 août 1974, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 1, passage des Bruyères, et comme gérant technique de la société, Monsieur Yves Sesko, employé privé, né à Forbach (France) le 9 novembre 1975, demeurant à F-57150 Creutzwald, 3, rue de Haguenau.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'au montant de trois mille euros (3.000,- EUR), au-delà de cette somme la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Lenert, Y. Sesko, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 juillet 2003, vol. 466, fol. 95, case 3. – Reçu 103,50 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 août 2003.

A. Lentz.

(050683.3/221/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 50.028.

EXTRAIT

Suite à la démission de M. Charles Schaffran, avec effet au 17 juin 2003, et à la décision du conseil d'administration de la Société du 19 juin 2003 de coopter M. Kurt H. Schoknecht comme nouvel administrateur de la Société en remplacement de M. Charles Schaffran, le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. James Posch, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, 10105 New York, U.S.A.;
- M. Nigel Fielding, demeurant au 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- M. Kurt H. Schoknecht, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, 10105 New York, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050591.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

GLOBAL FUND SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 65.035.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. April 2003 in Luxemburg

- Die Herren Harald Wanke, Manfred Wiedemayr, Thomas Riess und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- der Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg wird für das neues Jahr wiedergewählt.

- Herr Eduard Meze wird als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Für beglaubigten Auszug

Für GLOBAL FUND SELECTION SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03158. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050604.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**S.C.M.M., SOUDURE CHAUDRONNERIE MAINTENANCE MECANIQUE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.561.

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société R.S.COM, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, établie et ayant son siège social au 5, rue de la Mine à F-54680 Crusnes,
 2. Monsieur Thierry Smolinski, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue de la Mine à F-54680 Crusnes,
 3. Madame Françoise Renaud, comptable, demeurant au 21, Grand-rue, F-54620 Ville-au-Montois.
- tous ici représentés par Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant à Thionville, en vertu de trois procurations qui resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SOUDURE CHAUDRONNERIE MAINTENANCE MECANIQUE, S.à r.l., en abrégé: S.C.M.M., S.à r.l., ayant son siège social à Pétange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.561, constitué suivant acte notarié en date du 27 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 941 du 20 juin 2003, prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-4744 Pétange, 2, rue Kirchen à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Rodange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Wittner, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2003, vol. 879, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050614.3/239/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**S.C.M.M., SOUDURE CHAUDRONNERIE MAINTENANCE MECANIQUE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050615.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

GALILEE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.888.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2003

- La cooptation de Messieurs Pascal Savy et Jean Werenne en remplacement de Messieurs Christian de Mailly Nesle et Arnaud Dubois, démissionnaires est ratifiée.
- La démission de Monsieur Jean-Claude Marchet est actée.
- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé, pour une durée d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour GALILEE FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03152. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050605.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

AMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.133.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau -16.198,58 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Signature.

(050498.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KO.GE.CAR. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.699.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire définitif de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KO.GE.CAR. S.A., une société anonyme, dont le siège fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été dénoncé le 25 avril 2003, et publié au Mémorial C numéro 487 du 6 mai 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.699, constituée suivant acte notarié du 29 août 2001, publié au Mémorial C numéro 194 du 5 février 2002, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social de la Société au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nouveau siège social statutaire et administratif de la Société au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article trois des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, B. D. Klapp, P. Angé, M Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2003, vol. 879, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050617.3/239/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

KO.GE.CAR. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050619.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

TARGET MULTI STYLE INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 87.922.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 5 May 2003

- Messrs Alexander Schweickhardt, Rudolf Nemetschke, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio and André Schmit are re-elected as Directors for a new term of 1 year.

- KPMG AUDIT is re-elected as Authorised Auditor for a new period of 1 year.

**Suit la traduction française de l'extrait des résolutions
prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2003**

- Messieurs Alexander Schweickhardt, Rudolf Nemetschke, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio et André Schmit sont réélus comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

- KPMG AUDIT est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour TARGET MULTI SYTLE INDEX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050595.3/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.560.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2003

- Monsieur Pierre Fosset est nommé, sous réserve de l'accord de la CSSF, en tant qu'Administrateur supplémentaire.

- Madame Olivia Giscard d'Estaing, Messieurs Jean-Pierre Thinsy, Bruno d'Hérouville, Hubert de la Laurencie, André Elvinger et la MUTUELLE D'ASSURANCE DES REGIONS FRANCAISES, représentée par Monsieur Alexis Bardin sont réélus comme Administrateurs, pour un nouveau terme statutaire d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- La COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour SICAV FRANCE-LUXEMBOURG

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03160. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050601.3/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.087.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(050592.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LEMSERAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.134.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire définitif de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEMSERAC S.A., une société anonyme, dont le siège fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été dénoncé le 25 avril 2003, et publié au Mémorial C numéro 492 du 7 mai 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 84.134, constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 303 du 22 février 2002, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social de la Société au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nouveau siège social statutaire et administratif de la Société au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article trois des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, B.D. Klapp, P. Angé, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2003, vol. 879, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

M. Lecuit

(050621.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LEMSERAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050624.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

InHealth GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 64.001.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

L'assemblée générale ordinaire du 14 août 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 14 août 2003.

Signature.

(050608.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

InHealth GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 64.001.

Conseil d'administration:

- M. Ivan Bradbury, administrateur de société, né le 21 mai 1946 à Rochdale (Angleterre) et demeurant au 49, Soth Lodge, 245 Knightsbridge, London SW7 1 DG, Grande-Bretagne;

- Sir Arthur Chessels, chartered accountant, né le 15 mai 1941 à Clifton (Angleterre) et demeurant à Oakleigh, Catts Hill, Mark Cross, Crowborough, Sussex, TN6 3 NQ, Grande-Bretagne;

- M. John Guy Rhodes, avocat, né le 16 février 1945 à Tunbridge Wells (Angleterre) et demeurant à London Jock Wood, Widdington, Nr. Saffron Walden, Essex CB11 3 SN, Grande-Bretagne;

- M. Alan James Gibson, administrateur de société, né le 22 juillet 1955 à Glasgow (Scotland) et demeurant à Chapel Farm, Grafton, Oxon OX18 2 RY, Grande-Bretagne;

- M. Philip James Whitecross, administrateur de société, né le 16 octobre 1963 à Beirut (Liban) et demeurant à Lower Dean Farm, Dean Road, Stewkley, Buckinghamshire, LU7 0EU, Grande-Bretagne.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 14 août 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2003.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau le solde en pertes au 31 mars 2002 s'élevant à GBP 352.000.

Cette décision est conforme à la proposition faite par le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050611.3/556/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.921.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ILLINOIS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 50.921

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 360 du 2 août 1995

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 700 du 21 septembre 1999.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Sprinkange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 €) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que le capital était de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), représenté par deux mille (2.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) luxembourgeois chacune,

que ce capital a été converti en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 €), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenu en date du 8 juin 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 146 du 26 février 2001.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de quatre cent cinquante mille quatre cent vingt et un euros et trente cents (450.421,30 €) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 €) à cinq cent mille euros (500.000,- €), sans création d'actions nouvelles, par prélèvement sur la réserve libre.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre cent cinquante mille quatre cent vingt et un euros et trente cents (450.421,30 €) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante dix cents (49.578,70 €) à cinq cent mille euros (500.000,- €) sans création d'actions nouvelles par prélèvement sur la réserve libre.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article cinq premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- €) représenté par deux mille actions (2.000) sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- €)

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Rouckert, Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2003, vol. 890, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2003.

F. Kessler.

(050635.3/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.921.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 juillet 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2003.

F. Kessler.

(050638.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 55.731.

Auszug der Zirkularbeschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 13. Dezember 2002

Es wird beschlossen:

- die Kooptation von Herrn Hannes Saleta als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Nikolaus Hetfleisch;
- die Kooptation von Herrn Hannes Saleta der nächsten Generalversammlung der Aktionäre zwecks Ratifizierung vorzulegen.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Januar 2003 in Luxemburg

- die Kooptation von Herrn Hannes Saleta als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Nikolaus Hetfleisch wird ratifiziert,
- die Herren Johann Kernbauer, Hannes Saleta und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00078. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050607.3/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BEBONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.555.

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEBONO S.A., avec siège social à L-6833 Biver, 20, Neie Wée, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 66.555,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 902 du 14 décembre 1998,

La séance est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de Monsieur Nico Linden, employé privé, demeurant à L-6833 Biver

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herseange (France)

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Sprinkange,

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en consé-

quence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-6833 Biber, 20, Neie Wée à L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003.

Modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts.

2. Conversion du capital social et du capital autorisé en euros.

Modification afférente du premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts.

3. Démission d'un administrateur Monsieur Pitt Mergen, nomination d'un nouvel administrateur et renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6833 Biber, 20, Neie Wée à L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003.

Suite à cette décision, la première phrase de l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} phrase. Le siège social est établi à Soleuvre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé en euros de sorte que le premier et le deuxième alinéa de l'article cinq (5) ont dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier et deuxième alinéas. Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (€ 61.973,38), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-six cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pitt Mergen, employé privé, demeurant à L-6211 Consdorf, 9, rue KuelScheier, en tant qu'administrateur.

L'assemblée lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Est nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Frank Bernard, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2008.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance,

- Monsieur Joseph Hellers, employé privé, demeurant à L-5434 Niederdonven, 33, rue de la Moselle et

- Madame Maggy Schosseler, employée privée, demeurant à Niederdonven, L-5434 Niederdonven, 33, rue de la Moselle,

Sont réélus en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Madame Marie-Josée Dupont, employée privée, née à Luxembourg, le 23 septembre 1967, demeurant à L-6230 Bech, 9A, leweschtgaass, est réélu commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Linden, C. Rouckert, S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2003, vol. 890, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2003.

F. Kessler.

(050645.3/219/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BEBONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.555.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juillet 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2003.

F. Kessler.

(050648.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

DINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.540.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective on July 31, 2003

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Philipp Hildebrand from his mandate of Director with effective date as of June 30, 2003.
- to accept the resignation of Mr David St George from his mandate of Director with effective date as of July 31, 2003.

Suit la traduction de l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 31 juillet 2003

Il est décidé:

- d'accepter la démission de M. Philipp Hildebrand de son mandat d'Administrateur avec effet au 30 juin 2003.
- d'accepter la démission de M. David St George de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 juillet 2003.

Certifié conforme et sincère

Pour DINVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050622.3/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 8.982.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 16 avril 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 72 du 29 avril 1970 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte par le même notaire en date du 9 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 19 du 21 janvier 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sébastien André, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Prorogation de la société et ratification des engagements pris par la société depuis le 16 avril 2000.
2. Modification de la durée de la société pour lui conférer une durée indéterminée et modification afférente de l'article 4 des statuts.
3. Refonte des statuts pour les adapter à la législation actuelle par modification, notamment, des articles 5, 6, 13 premier alinéa, 16, 25, 31 et abrogation des articles 18, 21, 23, 26, 28, 31 et 34 des statuts.
4. Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs.
5. Nomination d'un nouveau commissaires aux comptes.
6. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Constatant que la société a été constituée le 16 avril 1970 pour une durée de trente (30) années et que sa durée n'a pas été prorogée avant l'expiration de ce délai, l'assemblée décide de proroger la durée jusqu'à ce jour et de lui conférer, à partir de maintenant, une durée indéterminée.

L'assemblée ratifie tous les engagements pris par la société depuis le 16 avril 2000 et, pour autant que de besoin, l'approbation des comptes et bilans de la société pour les années 1999, 2000 et 2001, approuvés par les assemblées tenues en date des 22 septembre 2000, 24 septembre 2001 et 28 mars 2002.

Décharge est accordée à tous les administrateurs et commissaires aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à aujourd'hui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de conférer à la société une durée indéterminée et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts pour les adapter aux exigences de la législation actuelle, ainsi qu'à une fusion des articles 5 et 6 des statuts, afin de supprimer l'indication du nom des souscripteurs-fondateurs.

Les articles 13, 16 et 31 des statuts sont modifiés dans les termes repris ci-après. Les articles 18, 21, 23, 26, 28, 31 et 34 des statuts sont abrogés, et après de légères modifications, les statuts de la société auront désormais la teneur reprise dans la résolution suivante.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer aux statuts de la société la forme et la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg et pourra, par simple décision du conseil d'administration, être transféré en tout autre endroit du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société peut établir des sièges administratifs accessoires et agences tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Cette mesure n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, qui, nonobstant le transfert de son siège à l'étranger, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert sera faite par le conseil d'administration et, en cas d'impossibilité pour le conseil d'administration de se réunir ou de prendre une décision, par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la création et l'émission de certificats au porteur représentatifs de valeurs mobilières de toute nature émises par des associations, sociétés ou autres entités juridiques ou par des fonds d'investissement ainsi que l'exercice de toutes autres activités fiduciaires.

La société peut faire en général toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement en tout ou en partie la réalisation de son objet social.

Elle peut notamment faire mettre à son nom ou au nom de tiers agissant comme «nominee», les inscriptions correspondantes requises dans les registres des sociétés, associations ou autres entités juridiques ou de fonds d'investissement, dont les titres font l'objet des créations et émissions de certificats au porteur; assurer ou faire assurer tous travaux matériels liés directement ou indirectement à ces opérations, encaisser et payer des dividendes en espèces ou en nature, émettre des certificats additionnels, changer les coupures, représenter en tant que mandataire les porteurs de certificats pour l'exercice de tous les droits attachés aux titres en représentation desquels les certificats ont été émis, plus particulièrement voter aux assemblées, sous réserve des modalités particulières prévues par la législation nationale des titres représentés, mais toutefois sans responsabilité pour elle, ainsi qu'accomplir toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet et pouvant le faciliter, le tout dans la préservation de droits et intérêts des porteurs de certificats.

Elle peut assumer toutes fonctions de «trustee» dans les limites autorisées par la législation applicable. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques sur valeur mobilières et notamment elle peut de n'importe quelle façon posséder ou prendre des parts d'associé ou des participations quelles qu'en soient les formes dans une ou plusieurs sociétés ou dans une ou plusieurs associations en participation. Il en est de même des obligations émises par de telles sociétés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD). Il est représenté par mille (1.000) actions nominatives de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune.

Art. 6. En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraires seront offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission, au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux; le droit de préférence s'exercera dans le délai fixé par le conseil d'administration.

Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'assemblée générale peut toujours, statuant aux conditions de présence et de majorité requise pour la modification des statuts, décider que tout ou partie des actions nouvelles à émettre contre espèces, ne seront point offertes par préférence aux actionnaires; dans ce cas, l'assemblée générale fixe elle-même les conditions de l'émission.

La société, par décision du conseil d'administration, aura, dans tous les cas, la faculté de conclure aux clauses et conditions qu'elle avisera, toutes conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des nouveaux titres à émettre.

Art. 7. Les versements à effectuer sur les actions non encore entièrement libérées lors de leur souscription doivent être faits aux lieux et aux dates que le conseil d'administration détermine.

L'actionnaire qui, après un préavis de quinze jours signifié par lettre recommandée, est en retard de satisfaire à un appel de fonds, doit bonifier à la société les intérêts calculés à six pour cent l'an à dater du jour de l'exigibilité du versement.

Art. 8. Le conseil d'administration peut autoriser les actionnaires à libérer leur leurs titres par anticipation; dans ce cas, il détermine les conditions auxquelles les versements anticipés sont admis.

Art. 9. Aucun transfert d'action nominative en faveur d'un non-actionnaire ne peut avoir lieu, si ce n'est en vertu d'une autorisation spéciale pour chaque cession du conseil d'administration et au profit d'un cessionnaire agréé par lui.

Art. 10. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 11. La société est administrée par un conseil de trois administrateurs au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus.

Tout mandat d'administrateur devenu vacant avant l'expiration du terme sera achevé par l'Administrateur nommé en remplacement, conformément aux dispositions de l'article 51, dernier alinéa de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Art. 12. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il le juge opportun, un vice-président.

Il peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, chargés notamment de l'exécution des décisions du conseil, en observant à ce sujet les dispositions du dernier alinéa de l'article 60 de la loi du dix août mille neuf cent quinze précitée.

Le conseil d'administration peut constituer un comité de direction composé de membres choisis en tout ou en partie dans son sein.

Il peut également confier la direction de l'ensemble ou d'une partie des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs choisis dans ou hors son sein, associés ou non, et déléguer à tout mandataire des pouvoirs spéciaux. Il nomme et révoque les fonctionnaires, agents, employés et autres salariés.

Le conseil fixe les attributions, pouvoirs, émoluments fixes ou variables des personnes mentionnées aux deuxième, troisième et quatrième alinéas du présent article.

Les administrateurs et les mandataires sont révocables ad notum.

Art. 13. La société peut être représentée en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, soit par l'un ou l'autre de ses administrateurs, soit par un directeur, soit par toute autre personne spécialement désignée à cet effet par le conseil d'administration.

Ce délégué est chargé, sous la direction et le contrôle du conseil d'administration, de représenter la société auprès des autorités et d'exécuter toutes les décisions du conseil d'administration dont l'effet doit se produire dans ces pays.

Art. 14. Le conseil d'administration doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et chaque fois qu'un tiers des administrateurs au moins le demande.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Art. 15. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité au moins de ses membres sont présents.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner pouvoir à un de ses collègues et ce par écrit, ou fax ou tout autre moyen de communication admis par la loi pour le représenter, délibérer et voter en ces lieux et places aux réunions du conseil.

Dans ce cas, le mandant sera réputé présent au point de vue du vote.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Si dans une séance du conseil réunissant la majorité requise pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent, en vertu de l'article 57, premier alinéa de la loi du dix août mille neuf cent quinze, ainsi que du premier alinéa de l'article 16 des présents statuts, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres composant la réunion.

Art. 16. L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Il est spécialement rendu compte à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateur aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 17. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Il a notamment le pouvoir de décider de sa seule autorité toutes les opérations qui rentrent dans l'objet social. Il peut notamment faire passer tous contrats, marchés et entreprises, créer, émettre et délivrer les certificats au porteur, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations ou interventions financières relatives aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues et appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances, ou de valeurs appartenant à la société. Il peut prendre en location, acquérir, aliéner et échanger tous immeubles et mobiliers nécessaires à ses services, constituer et accepter toutes garanties hypothécaires et autres, avec ou sans stipulation de voie parée, renoncer à tous droits d'hypothèque ou de privilège, ainsi qu'à toutes actions résolutoires, donner mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions et autres empêchements quelconques, le tout avant ou après paiement, consentir toutes mentions et subrogations, plaider devant toutes juridictions, tant en demandant qu'en défendant, en faire exécuter les décisions, traiter, transiger, compromettre en tout état de cause sur tous intérêts sociaux, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement énonciative.

Art. 18. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale, qui pourra fixer leurs émoluments.

Art. 19. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des indemnités ou des jetons de présence à inscrire au compte des frais généraux.

Art. 20. Tous actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations, toutes nominations de fonctionnaires, d'agents, d'employés ou d'autres salariés de la société, sont à défaut, d'une délégation expresse donnée par délibération du conseil d'administration, signés par deux administrateurs, lesquels n'ont pas à justifier, à l'égard des tiers, d'une décision préalable du conseil.

Il en est ainsi notamment des actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, tels que les actes de vente, d'achat, ou d'échange d'immeubles, les actes de constitution de sociétés civiles ou commerciales, les procès-verbaux d'assemblées de ces sociétés, les mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, avec renonciation à tous droits réels, privilèges et actions résolutoires, les pouvoirs et les procurations relatifs à ces actes.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois de mars de chaque année à quinze heures, au lieu désigné dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable suivant, à la même heure.

L'assemblée générale peut être convoquée extraordinairement autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande écrite indiquant l'ordre du jour, d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 22. Tout propriétaire d'actions peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire spécial, même non-actionnaire.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et débiteurs gagistes doivent respectivement se faire représenter par une seule et même personne. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils possèdent doit être signée par chacun d'eux ou par leur mandataire.

Art. 23. Dans les assemblées générales, chaque action donne droit à une voix, cela sans préjudice des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 71 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales. Les votes se font par main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement, à la majorité des voix.

Art. 24. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président, par les autres membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil.

Art. 25. L'excédent du bilan, déduction faite des frais généraux, charges et amortissements jugés nécessaires, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé:

- cinq pour cent pour constituer la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social;

- telles sommes, que, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter la dotation de fonds de réserve, ou de prévision ou de reporter à nouveau.

Le surplus du bénéfice est réparti également entre toutes les actions.

Le conseil d'administration pourra, au cours de l'année sociale, décider la distribution d'acomptes sur dividende, pour autant et aux conditions que les dispositions légales le permettent.

Art. 26. En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale. A défaut de pareille nomination la liquidation s'opère par les soins des administrateurs en fonctions. Le ou les liquidateurs peuvent notamment être autorisés à transférer tout ou partie de l'ensemble de l'actif ou du passif de la société, contre argent ou titres, actions ou obligations, à une ou plusieurs sociétés, ayant un objet identique ou similaire. Le solde net de la liquidation servira à rembourser les actions. L'excédent éventuel sera réparti par parts égales entre tous les titres.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pierre Walkiers, sous-directeur, né à Uccle (Belgique) le 13 décembre 1963, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 24, avenue Marnix.

- Monsieur Jean-Pierre Staet, directeur général, né à Ixelles (Belgique) le 17 mars 1943, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 24, avenue Marnix.
- Monsieur Jean Sonnevile, sous-directeur, né à Wetteren, (Belgique) le 5 mai 1962, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, 60, Cours Saint-Michel.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes
- ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 47.771.

Le mandat des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en l'an 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Goorts, M. Maccioni, S. André, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 31 juillet 2003, vol. 467, fol. 4, case 4. – Reçu 876,19 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2003.

A. Lentz.

(050695.3/221/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 8.982.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2003.

A. Lentz.

(050700.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.469.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 28 avril 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Gianluca Fabiani, Industriel, demeurant à I-20123 Milan (Italie), Corso Magenta N° 32;
- Monsieur Gioele Fabiani, demeurant à I-20146 Milan (Italie), Via Farnese, N° 3;
- Monsieur Sergio Vandì, Employé Privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alain Tircher, Licencié en Gestion, demeurant à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;
- Monsieur Martin Rutledge, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Le Conseil d'Administration

A. Tircher / S. Vandì / M. Rutledge

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050610.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

MACRIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 95.251.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff, ici représenté par Monsieur Emile Dax, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: MACRIN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent dix mille Euros (110.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent dix Euros (110,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à un million cent mille Euros (1.100.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent dix Euros (110,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine

propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois de juin à dix-sept heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le second vendredi du mois de juin en 2004.

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée neuf cent quatre vingt-dix-neuf actions	999
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié une action	1
Total mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de cent-dix mille Euros (110.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) La société S.G.A. SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.118.
- c) Monsieur Yann de Meherenc De Saint-Pierre, Administrateur de sociétés, né à Saint Brieuc (France) le 22 avril 1950, demeurant à CH-1247 Anières (Genève), 11 rue Centrale

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les 6 ans.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax - F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2003, vol. 890, fol. 58, case 10. – Reçu 1.100 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2003.

F. Kessler.

(050730.3/219/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 48.320.

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASMARA IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, R. C. Luxembourg section B numéro 48.320, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 15 juillet 1994, publié au Mémorial C n° 468 du 18 novembre 1994;

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion du capital de francs français en euros et modification afférente de l'article 3 des statuts.

3) Réélection aux fonctions d'administrateur pour un terme de six ans de:

* Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

* Maître Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

* Monsieur Aloyse Steichen, employé privé, demeurant à CH-6300 Zug, 76A, Hofstrasse,

4) Réélection aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans de:

* Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27, Haaptstrooss.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de francs français en euros, au taux de change actuel et de modifier en conséquence l'article 3 alinéas 1^{er} et 2^e des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéas 1^{er} et 2^e.** Le capital social est fixé à 38.112,25 EUR (trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq cents), divisé en 250 (deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est fixé à 1.524.490,10 EUR (un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et dix cents) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un terme de six ans:

* Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

* Maître Catherine Dessoï, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

* Monsieur Aloyse Steichen, employé privé, demeurant à CH-6300 Zug, 76A, Hofstrasse.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

* Madame Michèle Lutgen, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27, Haaptstrooss.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Elvinger, S. Marx, C. Dessoï, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

J. Elvinger.

(050714.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 48.320.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(050715.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

COMPOUND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 64.826.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de COMPOUND INVESTMENTS S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(050565.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.
